



<<Service Description: Advanced Services – Fixed Price>>

<<Cisco Vision Mobile Replay Plan and Build Service (ASF-SAE-G-AG-RPLAY)>>

Description du service : Services avancés – Prix fixe

Service de création et de planification de la rediffusion Cisco Vision Mobile (ASF-SAE-G-AG-RPLAY)

Le présent document décrit les Services avancés à prix fixe : Service de création et de planification de la rediffusion Cisco Vision Mobile.

Documents connexes : le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants, également présents sur le site www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/ : (1) Glossaire; (2) Liste des services non couverts. Tous les termes en lettres majuscules figurant dans cette description revêtent la signification qui leur est donnée dans le glossaire.

Vente directe par Cisco. Si vous avez souscrit ces Services directement auprès de Cisco pour votre propre usage interne, le présent document est intégré à votre Contrat-cadre de services, à votre Contrat de services avancés ou à tout autre contrat de service couvrant l'achat de services basés sur des Services avancés auprès de Cisco (« Contrat-cadre »). Si aucun Contrat-cadre de ce type n'a été conclu, la présente Description de service est alors régie par les conditions générales figurant dans le Contrat de conditions générales consultable sur http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Si vous avez souscrit ces services directement auprès de Cisco à des fins de revente, ce document est intégré à votre Contrat pour les intégrateurs de systèmes ou à tout autre contrat de service couvrant la revente des Services avancés (le « Contrat-cadre de revente »). Si le Contrat-cadre de revente ne renferme pas les modalités d'achat et de revente des Services avancés Cisco ou les conditions générales analogues, la présente Description de service est régie par les conditions générales du Contrat-cadre de revente, ainsi que par les conditions générales exposées dans le Contrat de conditions générales de revente EDT, disponible à l'adresse suivante : http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Aux fins du Contrat susmentionné, la présente description de service doit être considérée comme un Énoncé des travaux (« EDT »). En cas de conflit entre la présente description de service et le Contrat-cadre (ou annexe ou entente équivalente), cette description de service fait foi.

Vente par un revendeur agréé Cisco. Si vous avez souscrit à ces Services auprès d'un revendeur agréé Cisco, ce document n'a qu'un caractère informatif et ne constitue en aucun cas un contrat entre vous et Cisco. Le contrat (s'il y a lieu) qui régit la

prestation de ce Service est celui établi entre vous et votre Revendeur agréé Cisco. Votre Revendeur agréé Cisco doit vous fournir ce document. Vous pouvez également en obtenir une copie, ainsi que d'autres descriptions des services proposés par Cisco, à l'adresse suivante : www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/.

Service de création et de planification de la rediffusion Cisco Vision Mobile

Résumé des services

Le Service de création et de planification de la rediffusion Cisco Vision Mobile fournit une assistance sur place pour la planification, la conception et la création (les « Services ») au Client pour le déploiement des capacités de rediffusion de la solution Cisco Vision. La portée des Services inclut le déploiement de la diffusion en continu et de la rediffusion pour appareils cellulaires à l'aide de l'application Cisco Vision pour les visiteurs, ou le déploiement de la rediffusion pour les écrans de vidéo haute-définition à l'aide de l'application de contrôle local Cisco Visio, ou le déploiement des deux simultanément. Ce service est disponible uniquement si les Services de création et de planification d'application des visiteurs Cisco Vision (« Application des visiteurs ») et/ou les Services de création et de planification d'application de contrôle local des services Cisco Vision Mobile (« LCA ») ont également été achetés. Les documents livrables ci-dessous marqués d'un astérisque (« * ») seront intégrés aux documents livrables existants comme partie intégrante de l'Application des visiteurs et/ou des LCA et ne seront pas disponibles séparément dans le cadre de ce Service.

Produits livrables

- Document des besoins du Client de Cisco Vision (CRD)*
- Configuration de Cisco Vision
- Document de solution prête à l'emploi (SRFU) de Cisco Vision*
- Tests
- Documentation de l'état définitif*

* Les documents livrables seront intégrés aux documents livrés existants dans le cadre d'un service distinct.

Lieu de la prestation

Les Services sont fournis sur site au Client.

Document des exigences du Client

Responsabilités de Cisco

- Recueillir les caractéristiques et fonctionnalités nécessaires pour la solution de rediffusion Cisco Vision Mobile, comme : a). la configuration de Cisco Vision, b). l'architecture de réseau local/WAN; c). la connectivité de l'infrastructure réseau, y compris l'accès à distance; d). le déploiement du serveur sur place; et e). les exigences en matière d'infrastructure de tête de réseau vidéo et de lecture.
- Modifier le Document des exigences du client (CRD) pour refléter les besoins du Client en matière de caractéristiques et de fonctionnalités pour la mise en œuvre de Cisco Vision. Le Document des exigences du Client (CRD) offre un aperçu détaillé de l'environnement existant du Client en ce qui concerne Cisco Vision. Les modifications apportées par le biais de ces Services comprennent les spécifications fonctionnelles requises par le Client pour la mise en œuvre de la rediffusion Cisco Mobile, qui sera limitée au déploiement de la diffusion en continu et de la rediffusion pour appareils cellulaires à l'aide de l'Application des visiteurs, ou le déploiement de la rediffusion pour les écrans de vidéo haute-définition à l'aide de la LCA, ou le déploiement des deux simultanément.
- Transmettre le CRD au Client pour examen et approbation.

Responsabilités du Client

- Indiquer à Cisco les exigences finales du Client dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le lancement du projet. Fournir les renseignements demandés concernant les fonctionnalités souhaitées par le Client pour la mise en œuvre StadiumVision.
- Examiner et approuver le CRD avec Cisco dans les cinq (5) jours suivant la livraison par Cisco.
- Le Client reconnaît et accepte que Cisco n'effectuera pas la conception et la configuration avant que le Client ait fourni son approbation du CRD.

Conception et configuration

Responsabilités de Cisco

- Configurer les serveurs de la solution Cisco Vision Mobile, qui peuvent inclure : a). serveur(s) de chiffrement; b). serveur de rediffusion HD; c). serveur de périphérie Wi-Fi ; d). serveur de gestion et de synchronisation; et e). serveur de la passerelle StadiumVision conformément au CRD.
- Intégrer la solution Cisco Vision Mobile à l'infrastructure de tête de réseau vidéo sur les lieux, conformément au CRD.

- Intégrer la solution Cisco Vision Mobile à l'infrastructure de signalisation numérique StadiumVision existante, comme cela est nécessaire pour prendre en charge la lecture sur des écrans de vidéo haute-définition.

Responsabilités du Client

- Fournir l'adressage IP et les masques de sous-réseau, les schémas logiques et physiques du réseau, les politiques de sécurité requises et toute autre donnée nécessaire à Cisco au moins cinq (5) jours avant l'activité sur site prévue.
- Si Cisco le demande, fournir les schémas physiques ou logiques de réseau, relatifs à d'autres éléments de réseau non inclus dans le cadre du projet.
- Fournir et vérifier les spécifications et les besoins relatifs à l'interface. Par exemple, les normes et les caractéristiques de câblage pour l'interconnexion des équipements de Cisco et du Client.
- fournir des renseignements sur les limitations relatives aux distances et aux interférences s'appliquant aux câbles d'interface à utiliser lors de l'installation.
- Réaliser le montage sur bâti, l'empilage et le câblage de l'ensemble du matériel Cisco Vision Mobile conformément au CRD, y compris les serveurs susmentionnés, avant l'activité planifiée sur site.
- Gérer la livraison, l'installation, le câblage et la configuration de l'équipement non fourni par Cisco qui doit fonctionner avec le matériel fourni par Cisco ou en tant que partie intégrante de ce dernier.
- Mettre au rebut les emballages des équipements indésirables.
- S'assurer que le câblage nécessaire est accessible au niveau du boîtier et prendre en charge l'installation, l'étiquetage et l'essai de l'ensemble du câblage.
- Collaborer avec Cisco pour faciliter la communication entre les parties prenantes du Client (et entre les parties tierces, le cas échéant) durant la configuration, l'installation et la phase de test de la solution Cisco Vision Mobile, en vue de répondre aux exigences définies dans le CRD.
- Activités de préparation. À ces fins, le Client effectuera les opérations de préparation dans des locaux devant être fournis par le Client. Cela comprend la vérification du matériel hors service à la réception, l'application des révisions finales des logiciels et la configuration initiale. Cela comprend également le test et le rodage avant une date mutuellement acceptée et l'expédition au Client ou à un autre emplacement à la convenance du Client. Le Client est responsable de tous les frais d'expédition et d'assurance, des locaux de préparation à l'emplacement de destination.
- Résoudre et dépanner tous les problèmes liés au réseau local et alimenter la connectivité aux serveurs.
- Des câbles ou les adaptateurs supplémentaires peuvent être nécessaires à la connectivité de la solution et sont du ressort du Client.

Document et phase de test de la Solution prête à l'emploi (SRFU)

Responsabilités de Cisco

- Modifiez le document de la solution prête à l'emploi (SRFU) de Cisco Vision pour inclure des tests de la rediffusion Cisco Vision Mobile conformément au CRD. La rediffusion Cisco Vision Mobile est composée de matériel et de logiciels pour l'intégration, la gestion et la prestation de la diffusion en continu de vidéo sur les appareils cellulaires, et de la rediffusion pour les appareils cellulaires ou les écrans de vidéo haute-définition pour événements sportifs et autres. La solution prête à l'emploi (SRFU) fait référence à un plan décrivant les cas d'étude qui seront exécutés pour valider la mise en œuvre de composants individuels et de toutes les interactions entre le matériel de la solution et les composants logiciels référencés dans le CRD pour favoriser un événement sur le terrain.
- Exécuter des activités de test sur site, dans un environnement vide (c'est-à-dire, dans le contexte de cette description de service, que le site n'accueille actuellement aucune manifestation sportive en direct, ou tout autre événement de ce type), conformément au plan de tests de la Solution prête à l'emploi (SRFU) approuvé.
- Mettre à jour le plan de SRFU de Cisco Vision avec les résultats des tests de SRFU et fournir le document mis à jour de la SRFU de Cisco Vision au Client.
- Suite à l'application de la SRFU, communiquer les résultats des tests de SRFU au Client pour qu'il les révise et les approuve.

Responsabilités du Client

- Fournir les renseignements nécessaires pour que Cisco élabore les critères et les tests/cas d'étude à utiliser dans le SRFU, à la demande de Cisco.
- Examiner et approuver la SRFU mise en œuvre avec Cisco dans les cinq (5) jours suivant la livraison par Cisco.

Document de l'état définitif

Responsabilités de Cisco

- Modifier le document de l'état définitif existant afin de refléter les détails du déploiement de la solution Cisco Vision, suite à cette prestation de Services. Le document de l'état définitif peut comprendre des renseignements tels que la documentation de conception appropriée, les équipements du système, l'ensemble des mots de passe et des renseignements de connexion, les processus d'assistance, les processus et les emplacements d'enregistrement, ainsi que les interlocuteurs tiers.
- Fournir au Client le document d'état définitif avec Cisco, dans les cinq (5) jours suivant la livraison par Cisco.

Responsabilités du Client

- Examiner et approuver le Document d'état définitif mis à jour avec Cisco dans les cinq (5) jours suivant la livraison par Cisco.

Procédure d'examen des documents livrables

Pour les Documents livrables soumis à un examen et à une approbation par le Client, les parties se conformeront à la procédure d'examen et d'approbation suivante :

- Cisco présentera au Client l'ébauche du Document livrable lorsque ce dernier sera prêt à être examiné et approuvé.
- Le Client devra examiner l'ébauche du Document livrable avec Cisco et émettre des commentaires écrits, ou approuver le Document
- Livrable sous deux (2) jours ouvrables à compter du jour même de ladite révision.
- Si Cisco ne reçoit aucun commentaire ni aucune approbation au cours de cette période, le Document livrable tel qu'il a été fourni par Cisco sera considéré comme ayant été accepté par le Client.
- Si le Client formule des commentaires, Cisco devra y répondre rapidement et cette procédure d'examen et d'approbation sera réitérée.

Responsabilités générales du Client

- Tous les renseignements (notamment les conceptions, les topologies et les exigences) que le Client fournit sont censés être à jour et valides pour son environnement actuel. Les Services réalisés par Cisco sont basés sur les renseignements fournis à ce dernier par le Client au moment des services.
- Le Client reconnaît que l'achèvement des Services dépend du fait qu'il s'acquitte de ses responsabilités, comme indiqué ci-après.
- Identifier le personnel du Client et définir le rôle de chacun dans la participation aux Services. Les membres d'un tel personnel peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les ingénieurs de la planification et de la conception de l'architecture et les ingénieurs réseau.
- Veiller à ce que le personnel du Client soit disponible pendant l'exécution des Services pour fournir des renseignements et participer aux sessions de collecte d'information prévues (entretiens, réunions d'analyse ou conférences téléphoniques par exemple).
- Les services d'assistance fournis par Cisco se limitent au conseil, à l'assistance et à l'orientation techniques.
- Le Client comprend et accepte expressément que les Services seront exécutés dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de l'envoi d'un Bon de commande à Cisco pour les Services décrits aux présentes.

Hypothèses du projet

- L'installation et le câblage de l'équipement ne sont pas compris dans les Services.
- La phase de test de la Solution prête à l'emploi (SRFU) ne pourra être exécutée sur plus de trois (3) types d'appareils cellulaires, approuvés mutuellement par Cisco et le Client.

Facturation et achèvement

Facturation

Les Services sont facturés après leur réalisation.

Achèvement des Services

Cisco informera le Client par écrit une fois les Services réalisés. Le Client devra accuser réception de cette notification dans les cinq (5) jours ouvrables et attester par écrit que Cisco a bien réalisé les Services. Si le Client ne confirme pas la réalisation des Services ou ne justifie pas le refus des Services dans les cinq (5) jours ouvrables, la réalisation des Services est considérée comme acceptée conformément à la présente description de service.